

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - Mme MILLET PERRIOL Léone - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

98-2005

Projet de convention de partenariat avec Radio Lodève

Monsieur M. Astié, rapporteur, explique que la Communauté de communes entretient une collaboration régulière avec les médias locaux pour la promotion de ses actions, de ses compétences et des animations qu'elle organise. Cette collaboration se traduit par des relations presse et l'achat d'espace publicitaire.

Monsieur M. Astié ajoute que Radio Lodève nous a proposé début 2005, une nouvelle collaboration sous forme de convention de partenariat, dans les termes suivants :

- Diffusion de 12 émissions d'une demi-heure (dont 2 rediffusions en juillet et août)
- Thème et intervenants choisis par la Communauté de communes
- Animée par un journaliste de Radio Lodève
- Emission enregistrée en direct dans les studios de Radio Lodève le 1er vendredi de chaque mois à 12h30 puis rediffusée à 19h30 et le samedi suivant à 12h30
- Réalisation d'un message « promo de l'émission » diffusé sur Radio Lodève durant la semaine qui précède l'émission
- 3000 € pour le tout

Monsieur M. Astié précise que cette formule permet d'une part, de disposer de 12 plages sonores sur l'année pour informer sur nos compétences, actions et projets ; et d'autre part, de soutenir une radio locale.

Le partenariat a été proposé aux 4 communautés de communes du Pays, un vendredi dans le mois étant attribué à chaque communauté. Le Clermontois, le Lodévois et le Lodévois-Larzac se sont tous trois engagés dans cette démarche.

Monsieur M. Astié informe que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a, quant à elle, enregistré 4 émissions (Concours des Vins, Foire-Expo, Journées du Patrimoine et Bilan de la saison touristique) hors convention, payées sur facture sur la ligne « Insertions publicitaires ». La Communauté de communes a parallèlement continué à travailler avec les autres médias locaux (C le Magazine, Très Sud, Contact, RFM, Radio Pays d'Hérault...). Radio Pays d'Hérault vient d'ailleurs de nous proposer un projet de convention (à l'échelle du Pays) actuellement à l'étude.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de partenariat avec Radio Lodève pour pouvoir continuer à bénéficier d'un espace d'expression sur ses ondes sur la base de 12 émissions d'une 1/2 heure pour un total de 3000 €.
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret